

## Communiqué de presse

Laval, le 5 novembre 2020

### Comité départemental France Relance : mobiliser les acteurs mayennais en faveur de l'économie et de l'emploi

La première réunion du comité départemental France Relance Mayenne présidée par Jean-François Treffel, préfet de la Mayenne, s'est tenue mardi 3 novembre 2020 en audioconférence.

Elle a associé largement les acteurs du territoire : parlementaires, élus locaux, représentants du monde économique et services de l'État.

Sa composition évoluera en fonction des sujets qui y seront évoqués. Les acteurs ont convenu de la nécessité de ne pas relâcher les efforts pour soutenir l'économie et l'emploi malgré la multiplicité des crises : sanitaire, sécuritaire, économique, sociale.

A cette occasion, plusieurs points ont été évoqués :

1. **La dynamique France Relance en Mayenne.** Le soutien à l'économie mayennaise a dépassé les 500 millions d'euros (PGE, fonds de solidarité, reports de charges, chômage partiel). De nouvelles aides sont attendues dans le cadre de France Relance (100 milliards d'euros mobilisés sur le territoire national). Samia Sultani, vice-présidente du conseil régional a présenté la boîte à outils régionale mise en place. Dans le cadre du reconfinement, des mesures de soutien sont mises en œuvre ; pour l'Etat, elles représentent un coût mensuel de 15 milliards d'euros. Les entreprises subissant des fermetures administratives bénéficieront d'un soutien du fonds de solidarité allant jusqu'à 10.000 euros et d'une exonération de cotisations sociales. Enfin, le préfet a annoncé l'arrivée prochaine d'un sous-préfet à la relance en Mayenne.
2. **Le soutien au commerce de proximité.** Patrice Deniau, président de la CCI a présenté le partenariat entre la Mayenne et « Ma ville, mon shopping », filiale de La Poste. 205 commerçants mayennais ont engagé les démarches pour accéder à cette place de marché et développer le « click and collect ». Les partenaires et notamment les présidents d'EPCI travaillent de concert à l'accélération de la digitalisation dans le commerce de proximité.

Le 2<sup>ème</sup> confinement doit permettre de massifier la digitalisation des commerces au service de l'économie de proximité, c'est la raison pour laquelle l'activité générée par le « click and collect » ne sera pas comptabilisée dans le calcul des aides dont peuvent bénéficier les commerçants dans la période.

Le Conseil départemental de la Mayenne, comme l'a rappelé Olivier Richefou, son président, apporte un soutien financier aux ménages mayennais testant la solution. Une réduction de 5€ sera ainsi apportée dès 30€ d'achat avec le code MCOMMAYENNE.

Nous incitons tous les consommateurs mayennais à découvrir cette place de marché locale.

Dans ce cadre, la CCI propose que le visuel suivant, libre de droits, soit largement partagé :

**EN MAYENNE, AU LIEU  
D'ACHETER AU LOIN,  
J'ACHÈTE** dans ma zone

Achetez dans vos commerces locaux sur  
[www.mavillemonshopping.fr](http://www.mavillemonshopping.fr)



3. **Le renforcement de l'industrie.** La feuille de route des pouvoirs publics est précise : décarboner, relocaliser, innover, moderniser. La Mayenne, grâce à son tissu d'entreprises industrielles, petites ou grandes, avec un solide réseau d'ETI, présente un écosystème propice au développement industriel.

Ainsi, 8 premières entreprises industrielles ont été retenues dans le cadre des appels à projet d'Etat pour un montant supérieur à 5 millions d'euros :

Sumca à Ambrières-les-Vallées dans le domaine automobile  
Plastima Composites à Andouillé  
STTM à Changé  
GYS à Saint-Berthevin  
Serap à Gorron  
Ermo à Marcillé-la-Ville  
My Pie à Gorron  
Vaubernier à Martigné-sur-Mayenne

Les acteurs ont ensuite évoqué le recensement EPCI par EPCI de toutes les opportunités foncières, bâtimementaires et opérationnelles pouvant permettre au département d'accueillir de nouvelles activités industrielles. L'objectif partagé est de formuler une offre départementale de relocalisation en lien avec la Région Pays de la Loire.

Plusieurs autres axes de travail ont été identifiés :

- Sur proposition de Jean Arthuis, ancien ministre de l'économie et des finances, la mise en place d'un conseil de prévention des difficultés des entreprises agissant avec des experts-comptables et des commissaires aux comptes a été évoquée. Il pourrait constituer un filet de protection « tiers de confiance » visant à soutenir précocement les entreprises en difficulté.
- La proposition de création d'un véritable campus mayennais de l'apprentissage pour renforcer l'offre locale de formation du CAP au post-bac.

Une nouvelle réunion du comité départemental France Relance se tiendra au début du mois de décembre et abordera d'autres thématiques en fonction des priorités qui auront été identifiées et de l'évolution de la situation sanitaire.

## Information / communication

Une des clés de la relance résidera dans la bonne circulation de l'information.

Plusieurs outils peuvent être mobilisés :

- Le numéro vert national de soutien aux entreprises et aux associations : 0 806 000 245
- Le site de présentation des mesures « reconfinement » à destination des entreprises : <https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/>
- Le site où les citoyens, les entreprises et les collectivités peuvent identifier les mesures qui les concernent [www.planderelance.gouv.fr](http://www.planderelance.gouv.fr)
- La boîte de messagerie de la préfecture pour répondre aux questions des Mayennais [pref-relance@mayenne.gouv.fr](mailto:pref-relance@mayenne.gouv.fr)

Enfin le logo France Relance Mayenne est mis à la disposition de tous les acteurs :



- **Contact Presse Cabinet du Préfet de la Mayenne**  
02 43 01 50 70/71/72  
[pref-communication@mayenne.gouv.fr](mailto:pref-communication@mayenne.gouv.fr)

 [@Prefet53](https://twitter.com/Prefet53)